

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

RÈGLEMENT NO. 280-2017

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION
D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE
RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE
COMMUNE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU SAINTE-CROIX (QUÉBEC)
G0S 2H0**

**Téléphone : (418) 926-3407
Télécopieur : (418) 926-3409
accès total : 990-0175
Internet : www.mrclotbiniere.org**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
RÈGLEMENT NO. 280-2017**

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE
MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE
COMMUNE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LOTBINIÈRE**

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, tenue le 11 octobre 2017 à Lotbinière, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE PRÉFET :

Monsieur Normand Côté, maire de Saint-Flavien

ET LES MEMBRES DU CONSEIL :

Municipalités

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

Maires

M. Yvan Charest
Mme Pierrette Trépanier
M. Marcel Richard
M. Maurice Sénécal
Mme Annie Thériault
Mme Sylvie Fortin Graham
M. Christian Richard
M. Bernard Ouellet
M. Gilbert Breton
M. Jacques Gauthier
Mme Denise Poulin
M. Normand Côté
M. Robert Samson
M. Bernard Fortier
M. Denis Dion
M. Claude Fortin
M. Mario Grenier
M. Renald Grondin

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du [13 septembre 2017](#);

279-10-2017

ADOPTION RÈGLEMENT 280-2017 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu d'adopter le règlement 280-2017 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière tel que déposé et de porter ce règlement au « *Livre des règlements de la MRC de Lotbinière* ».

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1. TITRE

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

La MRC de Lotbinière autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC de Lotbinière.

ARTICLE 3.

L'entente est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 4.

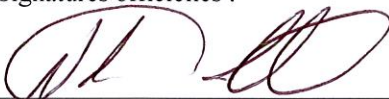
Le préfet et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente.

ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR

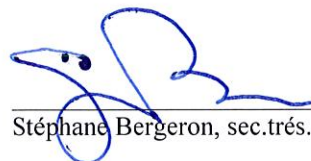
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 11 octobre 2017 à Lotbinière.

Signatures officielles :



Normand Côté, préfet



Stéphane Bergeron, sec.trés. & dir.-gén.

Copie conforme certifiée par



Stéphane Bergeron
Directeur général

Ce 17ème jour de octobre 2017